



Séminaire d'allocation de la licence de juge accrédité par l'ACCB

Directives de cours pour les instructeurs et organisateurs

Préparé par le comité des expositions de l'ACCB

Révisé Juillet 2019

Exigences pour les Séminaires d'allocation de la licence de juge accrédité par l'ACCB :

- 1) Comité organisateur du Séminaire :
 - a) Doit soumettre une demande au Bureau de l'ACCB pour être hôte du Séminaire au moins 90 jours avant l'événement. Le Comité organisateur du Séminaire recevra une réponse écrite du Bureau de l'ACCB dans les 14 jours de la réception de la demande qui avisera si l'ACCB accrédite ou non l'événement.
 - b) Est responsable des frais de déplacement, de logement, de repas et autres frais pour le(s) juge(s) qui présidera le Séminaire. L'ACCB peut accorder une assistance monétaire pour les juges canadiens qui président ou qui assistent un juge canadien seulement.
 - c) Doit s'assurer que tout le matériel de formation nécessaire est envoyé aux participants au moins 30 jours avant l'événement.
- 2) Une fois que l'accréditation a été approuvée par l'ACCB, le bureau de l'ACCB enverra au Comité organisateur une copie à jour de la carte de pointage, des Standards de race et autre matériel à être étudié qui sera envoyés à ceux qui se sont inscrits au Séminaire. C'est un prérequis que tous les participants connaissent le matériel de formation avant de participer au Séminaire. Le but de cet événement est principalement d'informer sur la tenue dans l'arène de jugement et de faire des ateliers pratiques sur l'application en directe de la carte de pointage de l'ACCB, des Standards de race, et pour les examens.
- 3) Le Conseil d'administration de l'ACCB va s'assurer que l'événement sera publié dans la Revue canadienne de la chèvre de boucherie et sur le site Internet suffisamment à l'avance pour donner à tous les membres une opportunité de participer.
- 4) Le Séminaire d'allocation de la licence des juges est ouvert à tous les membres et non-membres de l'ACCB.
- 5) Un juge d'expérience accrédité par l'ACCB ou un juge d'expérience provenant d'une association reconnue par l'ACCB peut présider. Les associations présentement reconnues par l'Association incluent : American Boer Goat Association, International Boer Goat Association, et US Boer Goat Association. D'autres associations peuvent être présentées au Conseil d'administration de l'ACCB pour considération.
- 6) Si un juge non-membre de l'ACCB préside, un (1) juge accrédité de l'ACCB doit être présent pour assister et participer de la façon suivante :
 - a) Le juge de l'ACCB doit fournir, récupérer et noter les examens écrits.
 - b) Le juge de l'ACCB doit être présent durant les présentations orales pour s'assurer que l'actuelle carte de pointage et procédure est respectée, et pour noter les présentations et la précision des raisons, etc. Dans le cas d'une divergence, l'opinion du juge de l'ACCB prévaut.
- 7) Aussitôt que les examens sont complétés et notés, chaque participant peut demander de voir brièvement les erreurs qui ont été faites à l'examen. Les examens écrits ne sont pas retournés aux participants. Le juge de l'ACCB doit envoyer tous les examens complétés au Bureau de l'ACCB pour entreposage et référence future. Si le juge ne fournit pas les copies d'examens au Bureau, les résultats des examens seront annulés.

Procédure de l'ACCB pour *obtenir* une licence de juge accrédité par l'ACCB

- 1) Participer et passer avec succès, avec une note minimale de 80% pour chacune des deux parties, écrite et orale, l'examen du Séminaire d'allocation de la licence de juge de l'ACCB et recevoir un certificat officiel d'«apprenti-juge» de l'ACCB.
 - a) Pour passer un Séminaire d'allocation de la licence de juge et recevoir un certificat d'apprenti-juge, un individu doit avoir au moins 21 ans.

- 2) Œuvrer comme apprenti-juge à un minimum de trois (3) jugements accrédités par l'ACCB sous trois (3) juges différents en deçà de trois (3) ans après avoir suivi le Séminaire d'allocation de la licence de juge en respectant les critères suivants :
 - a) L'apprenti doit suivre le même code d'éthique que celui auquel le juge doit adhérer.
 - b) L'apprenti doit donner des raisons orales dans au moins trois (3) classes pour chacun des jugements.
 - c) L'apprenti peut soumettre plus de trois (3) demandes, mais celles qui seront considérées seront les trois plus récentes.
 - d) Un seul apprentissage sous un juge qui n'est pas accrédité par l'ACCB sera considéré. Les deux autres devront se faire avec des juges accrédités par l'ACCB.
 - e) Pour pouvoir œuvrer comme apprentis à un jugement choisi les apprentis doivent en faire la demande au bureau de l'ACCB au plus tard 30 jours avant la date prévue du jugement. De plus, les apprentis ont la responsabilité de contacter le Comité organisateur de l'exposition et le juge sous lequel ils veulent faire leur apprentissage au moins 30 jours avant la date prévue du jugement. Le défaut de suivre cette procédure pourrait annuler les résultats de l'apprentissage.
 - f) L'apprenti est responsable d'apporter à l'exposition une copie à jour du Formulaire d'évaluation de l'apprenti par le juge et de s'assurer que le juge accrédité complète le formulaire et l'envoie au bureau de l'ACCB.
 - g) Les notes qui figurent sur le Formulaire d'évaluation de l'apprenti doivent démontrer une amélioration globale. Pour être considérées pour l'obtention d'une licence de juge, les notes doivent être d'un minimum de huit (8) sur dix (10) dans toutes les sections de l'évaluation.
 - h) Le Conseil d'administration de l'ACCB prendra la dernière décision pour l'émission de la licence de juge.

- 3) Un apprenti qui n'a pas terminé son apprentissage à un minimum de trois (3) jugements accrédités par l'ACCB sous trois (3) juges différents dans les trois (3) ans après avoir réussi le forum d'obtention de la licence de juges, tel que stipulé dans les règlements ci-hauts, peut obtenir une licence de juge accrédité par l'ACCB fondée sur l'expérience et le professionnalisme, à la discrétion du conseil de l'ACCB. Les circonstances peuvent faire en sorte qu'il soit impossible pour l'apprenti de satisfaire aux exigences énoncées dans les règles d'octroi de licence ci-dessus et le conseil d'administration de l'ACCB peut en tenir compte lorsqu'il accorde une licence de juge accrédité par de l'ACCB.

Procédure de l'ACCB pour *maintenir* la licence de juge accrédité par l'ACCB

Une fois par année, les juges reçoivent une copie des règles de l'ACCB en vigueur ainsi que le Formulaire de déclaration annuelle du juge de l'ACCB. Les juges doivent examiner les règles en vigueur et signer le formulaire indiquant qu'ils ont lu et compris les règles et qu'ils acceptent de se conformer à ces règles lorsqu'ils agissent à titre de juge lors d'une exposition accréditée par l'ACCB ou en tant qu'instructeur à un forum d'obtention de la licence de juges de l'ACCB. Le formulaire rempli, signé et daté doit être envoyé au bureau de l'ACCB avant la conférence téléphonique annuelle des juges de l'ACCB.

Format du séminaire

JOUR 1

Revue de la théorie du Guide pour les juges de l'ACCB

- Procédure pour obtenir et maintenir la licence de juge
- Code d'éthique pour les juges et apprentis de l'ACCB
- Règlements pour les expositions accréditées par l'ACCB
- Liste des classes
- Directives générales pour les juges
- Procédures de jugement
- Classes spéciales
- Parties du corps de la chèvre
- Exemples de la structure
- Exemples des trayons
- Terminologie du jugement
- Histoire de la chèvre Boer
- Cartes de Pointage:
 - Animaux reproducteurs, pur-sang et de pourcentage
 - Chevreaux de marché
 - Classes de présentation (Showmanship)
- Standards de race de la chèvre Boer
- Formulaire de déclaration annuelle du juge

Travaux pratiques

- Discussions à propos des défauts de disqualifications et des caractéristiques indésirables avec des exemples vivants
- Discussions à propos des procédures de jugement, des placements et des raisons orales
- Classes de pratique
 - Les participants se pratiquent à évaluer les groupes de chèvres. S'il veut, l'instructeur peut utiliser un groupe pour démontrer ce que devrait être une mâchoire et une structure de trayons correctes.
 - Instructions à propos de comment trier les animaux dans les différentes classes

JOUR 2

Examen écrit préparé par le comité des expositions de l'ACCB (une note minimale de 80% est requise pour passer l'examen avec succès)

- Les participants qui ne réussissent pas à l'examen écrit avec une note minimale de 80% ne passeront pas le cours. Cependant, s'ils le désirent, ils peuvent participer aux présentations orales aux fins de pratique.

Examen pratique (une note minimale de 80% est requise pour passer l'examen avec succès)

- L'instructeur évalue les participants selon leurs présentations et la précision de leurs raisons aussi bien que selon la cohésion aux cartes de pointage de l'ACCB et aux règlements pour les expositions accréditées de l'ACCB.

Animaux exigés pour le Séminaire

Ceci est une liste minimale des types de chèvres exigées. L'instructeur peut demander des nombres supplémentaires. L'instructeur peut aussi choisir les chèvres qu'il/elle souhaite utiliser parmi celles qui sont disponibles.

On doit organiser les enclos selon les exigences de l'instructeur. Idéalement, un grand enclos devrait être désigné « Enclos de jugement » avec quatre enclos plus petits pour les chèvres de chaque groupe (où les participants peuvent regarder les chèvres de l'extérieur des enclos).

A. CLASSES PRATIQUES

- On doit inclure les animaux avec des défauts évidents.
- S'il veut, l'instructeur peut employer un groupe pour démontrer la rectitude de la mâchoire et une structure de trayons correcte. Les participants ne doivent pas évaluer la mâchoire et les trayons de chaque chèvre dans les classes pratiques afin de réduire le stress des chèvres.
 - Groupe 1: 4 boucs (du même âge)
 - Groupe 2: 4 chèvres d'un an ou 4 chevrettes
 - Groupe 3: 4 chèvres matures
 - Groupe 4: 4 chevreaux qui seront jugés comme chevreaux de marché

B. CLASSES POUR L'EXAMEN

- Doivent inclure les animaux avec une bonne structure et ne portant pas de défauts évidents. Les classes peuvent inclure des animaux des groupes de pratiques selon l'instructeur.
- Pour l'examen final, les participants peuvent supposer que la mâchoire et les trayons sont acceptables. Cela réduira le stress des chèvres de chaque groupe.
 - Groupe 1: 4 boucs (du même âge)
 - Groupe 2: 4 chèvres d'un an ou 4 chevrettes
 - Groupe 3: 4 chèvres matures
 - Groupe 4: 4 chevreaux qui seront jugés comme chevreaux de marché

C. ORGANISATION SUGGÉRÉE DES ENCLOS

- Les enclos peuvent être n'importe quelle taille tant que six chèvres peuvent confortablement y rester.
- L'enclos de travail doit être assez grand pour que les participants puissent se tenir autour aisément.